

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **DIMBO 480 SL***

de la société GAYTAN AGROCHEM S.L.

enregistré(e) sous le n°2015-1357

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

Informations générales sur le produit	
Nom(s) du produit	Nouvelle dénomination
	Ancienne dénomination
Type de produit	
Titulaire	
Formulation	
	Contenant
Numéro d'intrant	
Numéro d'AMM	
Fonction(s)	
Gamme d'usages	

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

12 AOUT 2015



Marc MORTUREUX

Directeur Général de l'Agence nationale
de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)